

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2026-036**

**DEMANDE DE SUBVENTION :**  
**AIDE DEPARTEMENTALE AUX ECOLES DE MUSIQUE**

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	23
Contre :	00
Abstention :	00
Pour :	23

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 14 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents :** Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Madame Cathy DUCLOY, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Madame Micheline GOLAWSKI et Monsieur David CAPELLE.

**Etaient absents :**

**Ont donné pouvoir :** Madame Flora DESPREZ a donné pouvoir à Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cathy DUCLOY et Monsieur Fabrice HAVART a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Pascal LEWANDOWSKI est désigné comme secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de subvention porté par le Département dans le cadre de sa politique culturelle,

Considérant que l'aide départementale permet d'accompagner les écoles de musiques, de danse et d'art dramatiques,

Considérant que la ville de Drocourt compte sur son territoire une école de musique municipale,

Considérant que l'objectif est de rendre la musique accessible à tous en mettant au cœur de l'enseignement musical le plaisir de jouer, la rencontre et le partage avec les autres à travers les pratiques collectives.

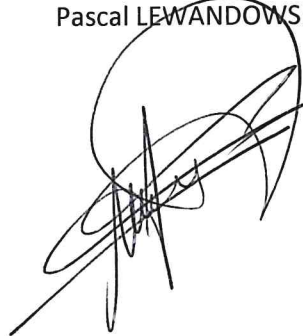
Il est donc proposé de soumettre un dossier de demande de subvention d'un montant de 2 400 € au titre de l'aide départementale aux écoles de musique,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :**

- **DE SOLLICITER** une subvention du Département,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble d
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la ville en 2026.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

LE SECRETAIRE,  
Pascal LEWANDOWSKI



LE MAIRE,  
Séverine BRICOURT

